Publication : lundi 27 février 2017 09:55

Jean-Pierre Sueur a soutenu en séance publique au Sénat le retour au caractère optionnel de la compétence « eau et assainissement » dans les communautés de communes.

Il a rappelé que dans la commission mixte paritaire (réunissant députés et sénateurs) sur la loi « NOTRe » un compromis avait été trouvé sur l'obligation de cette compétence à compter de 2020.

Il a dit que sa *« connaissance du terrain »* montrait que cette échéance était irréaliste et cela d'autant plus que de nombreux nouveaux périmètres de communautés de communes ont été fixés au 1er janvier 2017.

Il a ajouté que, dans ces communautés de communes, les modes de gestion de ces compétences étaient très divers : régies, concessions, délégations de service public, syndicats, etc. Et qu'il était impossible d'unifier cela dans de bonnes conditions dans une courte période sauf à ce que *« des sociétés disposant de moyens juridiques et d'expertise importants imposent leur choix aux élus. »*

Tout en réaffirmant l'objectif d'une gestion cohérente de l'eau et de l'assainissement – avec des prix identiques dans toutes les communes – restait pleinement justifié, il a plaidé, par réalisme et pragmatisme, pour une nécessaire souplesse afin de donner aux élus les moyens d'atteindre cet objectif dans de bonnes conditions.

>> Lire le texte intégral de son intervention

Phoca PDF